

Renouveau ?

Les élections qui viennent de passer démontrent manifestement un profond désir de changement.

Y sommes-nous parvenus ou changeons-nous juste de promotion de l'ENA ? L'avenir nous le dira, mais avec une abstention à plus de 50 % aux législatives les français ont peut-être montré leur scepticisme face au renouveau annoncé.

Quant à l'agriculture, espérons que les Etats Généraux de l'alimentation ne sont pas qu'un alibi à un Grenelle de plus ...

Le chiffre du mois

+17% : C'est l'augmentation des hectares de maïs OGM résistant à la pyrale cultivés en 2016 (principalement en Espagne) qui s'élèvent à 136 000 hectares.

MARCHÉ

LES IMPORTATIONS DE L'UE NE FLÉCHISSENT PAS

Avec un stock de maïs réduit en début de campagne et une récolte 2016-17 pénalisée par la réduction des surfaces, le déficit de maïs dans l'UE s'annonçait une nouvelle fois important. C'est pourquoi la Commission anticipait, au mois de décembre dernier, des besoins en importations de 13 millions de tonnes pour la campagne 2016-17, soit un chiffre supérieur de 2 millions de tonnes à la moyenne des importations des 5 dernières années.

Qu'en est-il alors que la campagne touche à sa fin ? Durant les 9 premiers mois de la campagne, le rythme des importations s'affichait en net retrait par rapport au précédent exercice, mais dans la tendance quinquennale. Au mois d'avril, le cumul des imports affichait ainsi plus de 2 millions de tonnes de moins que l'an passé. Mais depuis ces dernières semaines, les choses se sont accélérées. Alors que le flux d'importations amorce habituellement une diminution à mesure que la fin de campagne approche, c'est un maintien, voire une augmentation, qui est constatée depuis plusieurs semaines. Au 20 juin, 12,2 millions de tonnes de maïs qui ont été importées depuis juillet dernier, et si le rythme hebdomadaire s'avérait aussi élevé que celui des 4 semaines précédentes, les 13 millions de tonnes seraient alors quasiment atteintes...

Sans surprise, les importateurs historiques restent les principaux acheteurs de maïs issu des pays tiers. L'Espagne concentre 27 % des importations suivi de près par les Pays Bas (24,9 %) et l'Italie (15,4 %). Alors que l'Ukraine représente déjà 63 % des importations de l'Union Européenne cette année, on peut légitimement se demander pour quelles raisons l'Union Européenne souhaite encore attribuer 625 000 tonnes de contingents tarifaires à ce pays, venant s'ajouter aux 650 000 tonnes déjà concédées à horizon 2021...

L'EAU, UN ENJEU AGRICOLE QUI DOIT RESTER MAJEUR

Alors que la recharge hivernale des nappes n'a pas été à la hauteur des espérances (au 1^{er} avril 2017, moins de la moitié des nappes

affichaient un niveau moyen ou plus haut que la moyenne selon le BRGM), les températures du mois de juin se sont vite envolées, avec peu de pluies en perspectives et des conditions sèches et chaudes pour l'été à venir. Les pluies du mois de mai n'ont pas suffi à compenser la recharge hivernale déficitaire. Au 17 juin, 23 départements étaient déjà concernés par un arrêté préfectoral limitant certains usages de l'eau. Les régions Normandie et Poitou-Charentes connaissent déjà des situations de crise, entraînant l'arrêt des prélèvements à des fins agricoles. Si les années se suivent et ne se ressemblent pas, les impacts du changement climatique sont désormais visibles. C'est dans ce contexte que l'AGPM défend depuis plusieurs années le rôle de l'irrigation, en tant qu'assurance récolte, et celui du stockage de l'eau pour mieux gérer l'eau disponible.



Réalisé par IRRIGANTS de France, le document « L'irrigation et le stockage de l'eau un enjeu stratégique » présente les axes stratégiques en vue d'une politique de l'eau ambitieuse. Il rappelle également l'importance de l'irrigation pour nos territoires.

La profession agricole, qui aspire à une amélioration de la gestion de l'eau en France, n'a pas attendu la mise en place du nouveau Gouvernement pour sensibiliser les élus politiques. Ce dossier avait été d'ailleurs largement porté par l'AGPM lors de la campagne présidentielle auprès des différents candidats. Le sujet a trouvé un certain écho auprès du ministre de l'Agriculture, Jacques Mézard, qui a appelé à « sortir d'un certain dogmatisme » concernant la gestion de l'eau. Une posture que l'AGPM espérera maintenue par le nouveau Ministre de l'agriculture, Stéphane Travers

Avec l'arrivée de nouveaux députés dans l'hémicycle, l'AGPM en lien avec IRRIGANTS de France, va poursuivre son travail de sensi-

bilisation auprès des parlementaires. Difficultés d'application de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, obstacles au développement du stockage et de la réutilisation des eaux usées traitées, sont autant de sujets à exposer aux députés qui seront amenés à être des acteurs clés de la politique de l'eau.

Sur le volet du stockage, une mise à jour du recensement des projets est en cours afin de permettre d'estimer aux mieux les besoins des différents territoires et être ainsi force de propositions concrètes. Une première estimation faite par l'AGPM estime les besoins en matière de stockage à hauteur de 500 millions de m³. Le financement de ces infrastructures est stratégique pour l'avenir de l'agriculture et pourrait légitimement trouver sa place dans le futur plan d'investissements pour l'agriculture de 5 milliards d'euros promis par Emmanuel Macron.

En matière de gestion de l'eau, l'échelon européen est également incontournable puisque la LEMA est une déclinaison de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et que les projets d'infrastructures d'irrigation et de stockage d'eau sont financés par les fonds européens via le FEADER. C'est pourquoi, IRRIGANTS de France a décidé de prendre au part au lancement de la nouvelle association européenne des irrigants, Irrigants d'Europe. L'association, créée le 14 juin dernier à Lisbonne, sera un outil indispensable pour promouvoir et représenter les activités d'irrigation et de gestion de l'eau au niveau européen. Eric Frétilière, président d'IRRIGANTS de France, en détiendra la vice-présidence, aux côtés de l'Italie, le Portugal et l'Espagne, pays membre fondateurs, auxquels pourront se joindre d'autres pays concernés par l'irrigation. Les irrigants d'Europe défendront entre autre une meilleure prise en compte de la gestion quantitative dans le cadre de la révision à venir de la Directive Cadre Européenne (DCE).

NOTIFICATIONS PAC

L'AGPM POUR UN STATU QUO

La France aura la possibilité, avant le 1^{er} août, de modifier des éléments notifiés à la Commission Européenne concernant l'application de la PAC en France à compter de 2018. Les points pouvant faire l'objet d'une notification à Bruxelles concernent le paiement redistributif et le transfert entre le 1^{er} et le second pilier. Sur le 1^{er} point, le règlement européen donne en effet la possibilité aux États membres de modifier chaque année la proportion du budget du 1^{er} pilier affectée au paiement redistributif. La France avait, selon cette même procédure, décidé de maintenir un paiement redistributif à 10 % en 2017. L'AGPM souhaite que ce taux de 10 % soit reconduit en 2018 et les années suivantes. Cela nécessite donc une nouvelle notification des autorités françaises dans la mesure où la précédente notification indique pour l'heure un taux de 20 % pour 2018 !

Concernant le transfert entre le 1^{er} et le second pilier, rappelons que les textes européens offrent la possibilité de transférer jusqu'à 15 % du budget entre piliers. Pour l'heure, la France a prévu de transférer 3,3 % des fonds du 1^{er} pilier vers le second d'ici

2020 (notification initiale). Pour l'AGPM, les conditions d'un transfert supplémentaire vers le second pilier ne sont pas remplies aujourd'hui, en particulier en matière d'assurance récolte. L'amélioration des conditions de subventionnement des primes d'assurance récolte, en passant d'un seuil (et d'une franchise) de 30 à 20 %, fait partie des 9 propositions formulées par l'AGPM pour améliorer le schéma assurantiel en France. Reste que les verrous réglementaires pour abaisser ce seuil ne sont toujours pas levés. Les discussions en cours sur le règlement omnibus constituent une opportunité pour y parvenir, mais sans aucune garantie de réussite au regard des divergences de positions initiales entre les 3 institutions européennes, et un calendrier encore incertain. Un nouveau transfert serait par conséquent un nouveau prélèvement sur les aides du premier pilier perçues par les producteurs de maïs pour un retour via le second pilier encore hypothétique. C'est pourquoi l'AGPM défend un statu quo en vue de la prochaine échéance.

ÉNERGIES RENOUVELABLES POST 2020

L'HEURE DES CHOIX

Publié le 30 novembre 2016, le projet de la Commission pour développer les énergies renouvelables (EnR) entre 2020 et 2030 structurera l'avenir de nombreuses filières énergétiques et la contribution de la biomasse à la transition énergétique. Mais force est de constater que la Commission ne reconnaît pas à son juste titre le rôle de l'Agriculture dans la lutte contre le changement climatique : en témoignent, son ambition d'encadrer les risques liés aux usages énergétiques des ressources agricoles et de garantir un haut standard de durabilité. Ce rôle de la production végétale comme solution pour le climat a pourtant été reconnu par la COP 21.

En effet, le projet de texte actuel propose de réduire de moitié le recours aux biocarburants de 1^{ère} génération d'ici 2030. Il fixe également des seuils de réduction de gaz à effet de serre (GES) qui excluent quasiment de fait les cultures de la production de biométhane, y compris les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) et les inter-cultures, pourtant au cœur du développement de la bioéconomie et des systèmes agricoles innovants. Les États membres et le Parlement européen doivent amender ce projet pour le rendre utile à la bioéconomie, l'environnement et l'emploi rural. Dans ce contexte, l'AGPM demande le maintien du plafond de 7 % d'incorporation de biocarburants de première génération à l'intérieur d'un objectif contraignant de 15 %, et un déplafonnement pour ceux issus de matières premières européennes. Par ailleurs, l'AGPM souhaite une meilleure reconnaissance des externalités positives de la bioéconomie végétale et une limitation des charges administratives pour les projets de méthanisation. Elle demande aussi l'abaissement du seuil de réduction de GES à 60 % pour les biocarburants et le biogaz, et une application des critères de durabilité au-delà de 1 MW électrique pour le biogaz et le biométhane.

■ ON PARLE MAÏS SUR EUROPE 1

Cinq jours par semaine, pendant trois semaines, du dimanche au jeudi, les auditeurs d'Europe 1 peuvent découvrir vers 19h30, les nombreuses facettes de la culture du maïs à travers de courtes interviews d'agriculteurs, agronomes, diététicien, historiens, géographe...

Cette émission « Parlons maïs » est conduite par le journaliste Yves de Risbourg, et programmée du dimanche au jeudi entre le 25 juin et le 13 juillet.

Vous pouvez également la retrouver sur le site www.maizeurop.com.

Cette nouvelle initiative de la filière maïs est menée dans le cadre de la campagne *Cet épi m'épate*.

■ MONCHAMP.FR : LES CHAMPS ENTRENT DANS LES CLASSES

Le site *MonChamp.fr*, lancé par *Passion céréales*, permet aux écoliers de découvrir la vie d'un champ grâce à la mise en relation d'agriculteurs et d'enseignants.

Les agriculteurs proposent l'un de leurs champs de céréales aux enseignants qui suivront, avec leurs élèves le tout au long de l'année scolaire. C'est un bon moyen pour les petits citoyens de découvrir le travail quotidien de l'agriculteur, tout en s'appuyant sur un ensemble de ressources pédagogiques adaptées aux programmes scolaires.

Pour inscrire un champ et participer à l'opération, rendez-vous sur : www.monchamp.fr

■ CONGRÈS DU MAÏS À TOULOUSE

Réservez vos 22 et 23 novembre 2017.



L'AGPM tiendra son assemblée générale aux côtés de différentes sections de l'AGPM et des organisations de la filière maïs. « Ensemble pour un maïs citoyen », sera le thème de ces journées.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Ressources et utilisations AU 1^{ER} MAI 2017
CAMPAGNE 2016/2017

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/05/17	situation au 01/05/16	100 = 01/05/16
Stocks collecteurs agréés	2 751,6	3 493,6	78,8
Collecte	9 069,0	10 545,4	86,0
Importations	500,5	347,2	144,1
Amidonnerie	1 877,0	1 894,0	99,1
Semoulerie	313,0	267,0	117,2
Exportations	3 674,4	4 811,4	76,4
Dt UE	3 492,8	4 658,1	75,0
Pays tiers	181,6	153,3	118,5

Utilisations des céréales par les fabricants d'aliments du bétail au 1^{ER} MAI 2017
CAMPAGNE 2016/2017

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/05/17	situation au 01/05/16	100 = 01/05/16
Blé tendre	4 505,5	4 294,5	104,9
Orge	1 307,7	850,7	153,7
Maïs	1 926,2	2 376,3	81,0
Autres céréales	421,1	635,5	66,3
TOTAL	8 160,5	8 157,0	100,0

PRIX DU MAÏS FRANÇAIS €/T

Prix base juillet	MAI 2017	MAI 2016
Rendu Bordeaux	159,83	153,83
Départ Eure-et-Loir	166,33	148,83
Majorations mensuelles	9,30	9,30